



Note repère à l'intention des organismes Hlm sur la mise en place des diagnostics en marchant à l'initiative des Préfets

1. Rappel des éléments-clés de la circulaire

Par circulaire du 21 janvier dernier, le délégué interministériel à la ville a indiqué aux préfets qu'il leur revenait d'engager des diagnostics de gestion (« diagnostic marchant ») des quartiers portant sur l'action des bailleurs et des collectivités locales. Cette circulaire correspond à la mise en œuvre du volet cadre de vie des mesures décidées par le CIV du 20 juin 2008 relatif à la mise en place de la Dynamique Espoir banlieues.

Ces diagnostics portent prioritairement sur les 215 quartiers qui sont la cible de la Dynamique Espoir Banlieue, avec une vigilance particulière sur les quartiers en rénovation urbaine. Si nécessaire, ils pourront déboucher sur des plans d'urgence dont la mise en œuvre sera obligatoire et pourront être utilisés dans l'élaboration des CUCS et de la CUS.

La démarche prévoit un second diagnostic à 6 mois afin d'évaluer l'évolution de la situation du quartier. Ce dispositif a été mis en place pour une durée de 3 ans à partir de 2009. Des moyens sont prévus dans le budget de la politique de la ville (dotation de 4 M€ par an).

La démarche devra en particulier permettre au Préfet de vérifier que la qualité de la gestion contribuera à la durabilité de l'impact de la rénovation urbaine et que la qualité du cadre de vie compte parmi les priorités des acteurs dans les autres quartiers CUCS.

Le préfet fera appel à un prestataire qui lui a été désigné par l'ACSE et dont la mission a été précisée dans le cadre d'un appel d'offre national. Elle est de 3 jours par diagnostic (1 journée de préparation, 1/2 Journée d'animation de la visite, 1 journée d'analyse des résultats et 1/2 journée de restitution des résultats).

Le SG CIV (ex DIV) : et l'ACSE ont prévu d'organiser une remontée des résultats de ces diagnostics de gestion de façon à en faire un bilan régulier.

2. Modalités de mise en œuvre de la démarche

Ce sont les préfets qui ont l'initiative du choix des sites, de la programmation et du lancement de la démarche.

Il leur appartient également d'établir la liste des acteurs à associer à la démarche et de déterminer le mode de représentation des habitants, ce qu'ils feront certainement en concertation avec la collectivité locale et les bailleurs.

A la demande du SG CIV, les Préfets ont fait un premier repérage, d'une liste de 430 quartiers sur lesquels ils envisagent d'appliquer ce diagnostic au cours des 3 prochaines années.

Après consultation des préfets sur leur programmation 2009, l'ACSE a validé une première liste de sites pour le lancement de ces diagnostics en marchant avant la fin de l'année (avec une notification des crédits pour les engager) (Annexe 2).

Ce sont les délégués du Préfet, lorsqu'ils sont en place, qui coordonneront les démarches.

Le cahier des charges de la consultation qui a permis de sélectionner les prestataires définit le **champ du diagnostic** (Annexe 3).

Le diagnostic porte principalement sur l'organisation des **espaces collectifs publics et privés** - stationnement et circulation - qualité des espaces - médiation, gardiennage et surveillance - sécurité et tranquillité - travail social de proximité - services urbains - fonctionnement du quartier aux différentes périodes de la journée et aux différentes phases du projet RU.



Ce cahier des charges préconise également que, préalablement au lancement du diagnostic, les Préfets réunissent les partenaires pour établir un état des lieux des démarches et actions déjà engagées et échanger sur les difficultés rencontrées. Cet état des lieux sera remis au prestataire.

Ce temps de travail partenarial peut être central dans la démarche. Il est l'occasion pour les organismes Hlm de faire valoir leur point de vue, de faire connaître les moyens qu'ils ont mis en place, les actions qu'ils ont engagées, les difficultés rencontrées et leurs attentes concernant les moyens et les actions de leurs partenaires.

A ce jour, la planification précise de ces diagnostics qui sera faite par les préfets n'est pas connue. Nous conseillons aux organismes de se rapprocher du représentant du préfet en charge de ce dossier, éventuellement par l'intermédiaire de l'association régionale, pour connaître les modalités de mise en œuvre de la démarche qu'il entend adopter. Les premières initiatives montrent une grande diversité d'utilisation du dispositif (zoom sur un îlot, sur un thème, approche plus globale ...).

Il peut apparaître nécessaire, sur certains sites, que les organismes Hlm fassent un travail interne de préparation.

Dans ce contexte, le présent document vise à donner aux organismes quelques indications sur la manière dont ils pourraient préparer la démarche.

3. Quelques repères et recommandations pour préparer le positionnement de l'organisme Hlm dans la démarche

Ces diagnostics en marchant doivent être l'occasion de bien clarifier les responsabilités de chaque acteur dans les différents champs de la gestion urbaine de proximité et d'impulser une nouvelle mobilisation de tous les acteurs pour traiter les situations les plus complexes.

Ils peuvent permettre également une mise en valeur des démarches et actions menées par les organismes, et une mise en lumière des difficultés qu'ils rencontrent (sécurité, défaillances d'acteurs, occupations sociales spécifiques, problème de gestion ...).

➤ Proposition d'un cadrage méthodologique pour la préparation de l'organisme

Sur certains sites, préalablement à la démarche collective du « diagnostic en marchant », il peut être nécessaire que l'organisme fasse son propre état des lieux, prépare sa contribution en capitalisant les éléments de connaissance de fonctionnement du site dont il dispose.

Les **fiches repères succinctes et tableaux d'analyse du fonctionnement par résidence** proposés ci-dessous constituent une proposition de cadrage méthodologique pour la préparation (Annexes 1.1 et 1.2). Ils reprennent les grands champs de la gestion urbaine de proximité. Les fiches repères concernent des thématiques transversales alors que les tableaux visent plutôt au recueil d'informations sur la qualité du cadre de vie par résidence.

Ces éléments de préparation pourront être établis en associant les équipes de proximité. Sur certains sites, il peut être envisagé d'engager une démarche de préparation en inter-organismes.

➤ Représentation de l'organisme dans le « diagnostic en marchant »

Il peut être intéressant que la représentation de l'organismes associe trois niveaux : des représentants de la direction, l'encadrement intermédiaire et des agents de terrain. En effet, l'association d'un directeur en capacité d'engager l'organisme peut être essentielle. Dans le même temps, la meilleure connaissance des réalités et fonctionnements du quartier peut appeler la présence de l'encadrement intermédiaire. Enfin, la présence de représentant de personnel de proximité est explicitement mentionnée dans les documents diffusés par la DIV.

4. Une proposition d'appui du mouvement professionnel

Pour préparer ou éventuellement accompagner les organismes dans la démarche, l'USH et les fédérations mettent à disposition des organismes des experts. Les organismes qui souhaiteraient solliciter cette assistance peuvent s'adresser à leur AR Hlm ou à leur fédération qui les mettra en relation avec les experts désignés pour intervenir sur leur territoire.



Annexe 1 Outils proposés par l'USH pour la préparation de l'organisme

■ Annexe 1.1 Les fiches repère thématiques

Les fiches repères succinctes mentionnées plus haut pourront contenir :

- une appréciation générale de la situation,
- les principales actions entreprises,
- les difficultés ponctuelles et/ou récurrentes,
- les pistes d'amélioration envisagées ou nécessaires.

Elles pourront porter sur :

- Les engagements pris dans la convention TFPB, et convention GUP, la déclinaison sur le site de la démarche qualité de service de l'organisme ...
- L'organisation de la présence de proximité (organigramme, missions, effectifs et compétences) et moyen spécifiques mis en place par l'organisme ou en partenariat (agents de médiation, correspondants de nuit, ...).
- La politique d'investissement sur les 5 dernières années et la programmation pour les 3 prochaines (réhabilitation, maintenance renforcée ...).
- La mobilisation et la concertation avec les habitants, quelles initiatives sont prises par le bailleur (correspondants d'immeuble ou habitants relais, travail avec le conseil de concertation locative, ateliers, soutien des amicales de locataires, charte de bon voisinage, numéro vert, enquête de satisfaction ...).
- Les coûts de gestion (coûts de nettoyage et d'entretien des espaces et des aménagements, coûts des actions spécifiques éventuellement mises en œuvre notamment lors de la gestion des chantiers, coût du vandalisme, anticipation des modalités futures de gestion dans le cas de réaménagements, répartition des responsabilités respectives du/des bailleurs (s) de la collectivité ...).
- Les services urbains : chaîne de traitement des ordures ménagères, des encombrants (rythme, collecte ...), gestion des déchets.
- Les partenariats (appréciation des actions et de la coordination entre tous les acteurs : EPCI, ville, police, services sociaux ...) notamment sur les questions de sécurité et de tranquillité, des services urbains et de l'accompagnement social lié au logement



Annexe 1
Outils proposés par l'USH pour la préparation de l'organisme

■ **Annexe 1.2 Le tableau d'analyse du fonctionnement par résidence**

Etat d'avancement du projet ou des travaux sur la résidence :

- Résidence réhabilitée et/ou résidentialisée ;
- Construction neuve ;
- Résidence dans l'attente d'un traitement prévu dans le cadre du PRU ou par l'organisme ;
- Résidence qui ne fera pas l'objet à court terme de traitement lourd.

Thèmes	Appréciation générale	Actions menées ou envisagées	Commentaires
<p><u>Qualité des espaces collectifs</u></p> <p>1 - Entretien / propreté des parties communes des immeubles (halls, escaliers, ascenseurs).</p> <p>2 - Maintenance des équipements techniques (ascenseurs, contrôle d'accès immeuble / parkings, éclairage, sécurité incendie ...).</p> <p>3 - Clarification des domanialités et responsabilités de gestion sur les espaces extérieurs.</p> <p>4 - Entretien et propreté des espaces extérieurs privés et publics.</p> <p>5 - Existence d'aménagements qui de par leur conception rendent la gestion difficile ou ne sont pas adaptés aux usages des habitants.</p> <p>6 - Dans le cadre de travaux récents sur les aménagements résidentiels : appropriation par les habitants.</p>			
<p><u>Traitement des ordures ménagères</u></p> <p>1 - Propreté générale du dispositif.</p> <p>2 - Propreté et adaptation des lieux de stockage.</p> <p>3 - Dans le cadre de nouveaux modes d'installation :</p>			



appropriation par les habitants.				
<u>Sécurité/tranquillité</u> 1 - Dégradations (nombre et localisation) et vandalisme, occupation des halls. 2 - Sécurité passive : Eclairage/ Contrôle d'accès ... Vidéo surveillance.				
<u>Stationnement résidentiel</u> 1 - Rapport entre besoins des habitants et nombre de places disponibles. 2 - Sécurisation des parkings / stationnement. 3 - Coherence par rapport aux aménagements urbains réalisés, en cours ou prévus. 4 - Adaptation par rapport aux usages et attentes des habitants.				
<u>Gestion des chantiers sur la résidence</u> Gestion des nuisances générées par les travaux pour les habitants.				
Appréciation globale sur le fonctionnement de la résidence (ambiance générale, qualité du cadre de vie ...).				

ANNEXE 2

QUARTIERS INSCRITS
POUR LES
DIAGNOSTICS GUP 2009

Région	Département	Ville	Quartier DEB	Autres quartiers
Alsace	Bas-Rhin	Strasbourg	Neuhof	3 quartiers à Strasbourg : Port Du Rhin, Cronembourg, Schiltigheim-Bischoheim : Ecrivains.
Alsace	Bas-Rhin	Strasbourg	Meinau	
Alsace	Bas-Rhin	Strasbourg	Hautepierre	
Alsace	Haut Rhin			2 quartiers - Mulhouse : Brossolette, Wolf/Wagner/Vauban/Neppert.
Aquitaine	Gironde	BORDEAUX	La Benauge	1 quartier - Pau : Ousse des Bois - 2 diag.
Aquitaine	Pyrénées Atlantiques			3 quartiers - Vichy : les ailes Port Charmeil, Cusset : Prestes/Darcins, Bellerive sur Allier : le Golf /champ du bois clair - Département hors lot DEB non pris en compte dans le marché -
Auvergne	Allier			
Auvergne	Puy de Dôme			2 quartiers Clermont -Ferrand : Croix Nerrat et quartiers Nord.
Basse-Normandie	Calvados	Caen	Grâce de Dieu	
Bourgogne	Saône-et-Loire	Chalon-sur-Saône	Prés Saint Jean	
Bourgogne	Yonne			4 quartiers - Auxerre : Saint-Siméon/Sainte-geneviève, Les Rosoires, Quartier est-rive droite, Sens : Quartiers Est les Champs d'aloup.
Bourgogne	Saône-et-Loire		Prés Saint Jean	2 quartiers - Creusot Montceau : Rives de Plessis, Résidence du lac.-
Bretagne	Ille et Vilaine	Rennes	Villejean, Cleunay, Le Blossne, maureaps Brequigny	
Bretagne	Morbihan	Lorient		
Centre	Loiret	Orléans	La Source	1 quartier à Bourges : Les Barbottes. .
Centre	Cher			3 quartiers- Châteaudun : Camus De Gaulle, Vernouillet : Vauvettes, Chartres : Beaulieu -
Centre	Eure et Loire			2 quartiers 1 DEB et 1 PRU - Blois : Zus Begon-Croix Chevalier, - Romorantin-Lanthenay : Saint Marc.
Centre	Loir et Cher			3 quartiers - Chateauroux : Saint Jean, Saint Jacques, beaulieu. -
Centre	Indre			
Champagne Ardenne	AUBE	La Chapelle St Luc	Chanteraigne Montvilliers	
Champagne Ardenne	Ardennes	CHARLEVILLE-MEZIERES	LA HOUILLERE	
Champagne Ardenne	Ardennes	CHARLEVILLE-MEZIERES	RONDE COUTURE	
Champagne-Ardennes	Haute-Marne	Saint-Dizier	Vert Bois	
Corse	Corse du Sud			1 quartier CUCS - Ajaccio jardin de l'empereur .
Franche-Comté	Doubs	Besançon	Planoise	2 quartiers Aundincourt : Champs Montants, Etupes : La Montagne -
Franche-Comté	Doubs	Bethoncourt	Champ vallon	

ANNEXE 2

QUARTIERS INSCRITS
POUR LES
DIAGNOSTICS GUP 2009

Région	Département	Ville	Quartier DEB	Autres quartiers
Franche-Comté	Doubs	Grand-Charmont	Les Fougères	
Franche-Comté	Doubs	Montbéliard	La Petite Hollande	
Franche-Comté	Doubs	Valentigney	Les Buis	
Franche-Comté	Jura			1 quartier Dôle : Les Mesnils Pasteur.
Ile de France	Seine et Marne	Meaux	Zus Beauval Pierre Collinet	5 quartiers - Dammarte les Lys ; Zus La Plaine du Lys, Le Mée sur Seyne ; Zus des Courtillères, Quartiers Acacia/Sorbiers, Val Maubée ; Zus Emerainville, Bois de Grâce.
Ile de France	Seine et Marne	Melun	zus Quartiers Nord	
Ile de France	Seine et Marne	Montereau-Fault-Yonne	Zus Surville	
Ile de France	Yvelines	Sartrouville	le Plateau	9 quartiers- Les Mureaux : La vigne Blanche/Les Musiciens, Chanteloup les Vignes ; La Noé/Les Feucherets, Mantes La Jolie ; Peintres/Médecins, Mantes La ville ; Bas du Domaine de la Vallée/Les Merisiers, Ecquevilly ; La Résidence du Parc, Plaisir ; Le Valibout, Carrères/poissy ; les grésillons, Archères ; Le champ de Villars/ la Barricade/Les Plantes d'Hennemont, Vernouillet ; La Cité du Parc
Ile de France	Hauts-de-Seine	Bagneux	Blagis	5 Quartiers. Clichy ville , Gemevilliers : quartier des Agnettes, Nanterre : Petit-Nanterre et Université, Rueil-Malmaison : Clos des Terres Rouges.
Ile de France	Hauts-de-Seine	Châtenay-Malabry	Butte Rouge	
Ile-de-France	Essonne (91)	Les Ulis	Quartier Ouest	2 quartiers. Massy : Opéra, Viry Chatillon : Coteaux de l'Orge. -
Ile-de-France	Essonne (91)	Corbeil-Essonnes	Tarterêts	
Ile-de-France	Essonne (91)	Evry	Pyramides	
Ile-de-France	Essonne (91)	Athis-Mons	Noyer-Renard	
Ile-de-France	Essonne (91)	Grigny	Grigny 2	
Ile-de-France	Essonne (91)	Grigny-Viry Chatillon	Grande Borne	
Ile-de-France	Essonne (91)	Ste-Genève-des-Bois	Aunettes	
Ile-de-France	Essonne (91)	Epinay-sous-Sénart	Plaine-Cinéastes	
Ile-de-France	Seine St Denis			Subvention attribuée pour 17 quartiers répartis sur deux lots du marché. Lot 19 = 6 quartiers : Noisy le Grand ; Pavé Neuf, Pantin ; Les Courtillères, Villette/Quatre Chemins, Les Lilas ; Les Sentes, Bruyère/Avenir, Noisy le Sec ; Le Londeau. Lot 20 = 11 quartiers : Sevran ; Rougement, Beaudottes, Montceaux/Pont Blanc, Drancy ; Cité du Nord, Jules Auffret, Bondy ; Terre-Saint-Blaise, Noue Caillat, Quartier du 14 juillet, Cité des Merisiers, De Latre de Tassigny, La Courmeuve ; Les 4000.

ANNEXE 2

QUARTIERS INSCRITS
POUR LES
DIAGNOSTICS GUP 2009

Région	Département	Ville	Quartier DEB	Autres quartiers
Ile-de-France	Val de Marne			7 quartiers à Viry Sur Seine : Le Grand Ensemble, Villiers : Les Hautes Noues, Bonneuil : Le Grand Ensemble, Limeil : Saint Martin, Créteil : Sablières/Petits prés, Mont Mesly, Kremlin-Bicêtre : Les Bamuffles.
Ile-de-France	Val d'Oise			3 quartiers Persan : Quartier du Fresnoys, Soisy Sous Montmorency : Quartier Noyer-Crapaud, Les Noëls.
Languedoc-Roussillon	Gard	Nîmes	Pissevin (attention un seul quartier avec Valdegour au sens de la DEB)	
Languedoc-Roussillon	Gard	Nîmes	chemin Bas d'avignon	
Languedoc-Roussillon	Hérault			2 quartiers- Béziers : Centre ville, Montpellier : Copropriété des Cévennes -
Lorraine	Vosges	Epinal	ZAC-Justice-Saut le cerf	
Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Nancy Laxou Maxéville**	Haut du Lièvre, Champ le Bœuf, Les Aulnes, dit Plateau de Haye	6 quartiers - Maxéville : Saint Michel Jéricho, Jarville : La Californie, Tomblaine : Jartom, Nancy : Haussonville, Essey les Nancy :Mouzinpré, Toul : Croix de Metz. - 1 diag. par quartier.
Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Vandœuvre**	Les Nations	
Lorraine	Moselle			7 quartiers-Metz : Borny, Thionville : Côtes des Roses, Behren les Forbach : Quartier Cité, Fameck : Rémelange, Uckange : Quartier Ouest, Sarrebourg : Quartier Cité Lorraine .
Midi-Pyrénées	Haute garonne	Toulouse	Bagatelle-Faourette et bordelongue	1 quartier- Toulouse les Izards - .
Midi-Pyrénées	Haute garonne	Toulouse	Reynette-Bellefontaine	
Midi-Pyrénées	Haute garonne	Toulouse	Empalot	
NORD	NORD	St Pol sur Mer	Quartier ouest - cité Liberté	6 quartiers. Bruay/Escaupont : Cité Thiers, Tourcoing : Les Piats, Villeneuve d'Ascq : Pont de Bois, Saint Pol sur Mer : Quartier Ouest-Cité Liberté, Caudry : Maupassant, Lille : Sud.
NORD	NORD	Douchy les mines	Bd Liberté	
NORD	NORD	Bruay - escaupont	Cité Thiers	
PACA	Bouches-du-rhône	Marseille 12e et 13e	La Rose, Frais Vallon, Le Petit Séminaire	12 quartiers -Marseille : Joliette, Air Bel, Les hauts de Mazargue, Noailles, Panier/République, Caire-Strasbourg-Vilette, Saint Maurot. Aix en Provence : Corsy, Beisson. - Port de Bouc : les Combes - Marignane : Florida parc la Chaume, parc St georges
PACA	Bouches-du-rhône	Marseille 13e	Malpassé, Saint Jérôme (Oliviers A, St Paul Corot)	
PACA	Bouches-du-rhône	Marseille 15 et 16e	Nord Littoral: Plan d'Aou, La Bricarde, La Castellanne, Le Vallon,	
PACA	Bouches-du-rhône	Marseille 15 et 16e	Quinzième Sud: Consolat, La Viste, Aygalades (Ruisseau Mirabeau, Campagne Levêque, Le Castellans)	

ANNEXE 2

QUARTIERS INSCRITS
POUR LES
DIAGNOSTICS GUP 2009

Région	Département	Ville	Quartier DEB	Autres quartiers
PACA	Bouches-du-rhône	Marseille 15e	Saint Antoine Est: La Savine, Notre Dame Limite (La Solidarité, Les Bourellys)	
PACA	Bouches-du-rhône	Marseille 14 et 15e	Saint Barthélémy, Le Canet, Delorme, Paternelle, (Micocouliers, Vieux-moulin, Bassens, La Visitation, Le Canet, Picon/Busserine/Fontvert/Benausse, Flamants, Iris, Larousse, Jean-Jaurès, Amavaux, Marine Bleue, Tilleuls)	
PACA	Var			3 quartiers - Seine/Mer : Zup de Berthe, Toulon : Centre Ancien, La Beaucaire/Saint Musse. -
PACA	vacluse			4 quartiers à Cavailhon : Quartier du Docteur Ayme, Carpentras : Quartiers Amandier, Eléphant et Pou du Plan.
PACA	Alpes-Maritimes	Nice	Ariane	5 quartiers - Nice : Ariane/moulins, Vallauris : la Zaine, Valbonne : Garbejaire, St André de la Roche : manoir-
Pays de la Loire	Maine-et-Loire (49)	Angers	Verneau Capucin	
Pays de la Loire	Maine-et-Loire (49)	Angers	Monplaisir	
Pays de la Loire	Maine-et-Loire (49)	Angers	Belle Beille	
Pays de la Loire	Maine-et-Loire (49)	Angers	Les Plaines	
Pays de la Loire	Sarthe	Le Mans	Les Sablons	
Pays de la Loire	Sarthe	Le Mans	Ronceray Glonnières	
Pays de la Loire	Sarthe	Allonnes	Chauoué-Perrières	
Pays de la Loire	Loire Atlantique			2 quartiers - ST Nazaire : Quartiers Nord et Ouest -
Pays de la Loire	Vendée			1 Quartier à La Roche-Sur-Yon : Zus des quartiers Pyramides, Forges et Branly.
Poitou Charentes	Charente	Angoulême	Basseau + grande garenne (1 quartier au sens DEB)	1 quartier à Soyaux : Champ de manœuvre -
Picardie	Aisne			2 quartiers St Quentin le Vermandois et Soissons Presles/chevreux.
Picardie	Oise			1 quartier- Beauvais : Argentine
Picardie	Somme			1 Quartier à Amiens : Etouvie/Les Coursives.
Poitou Charentes	Deux-Sèvres	Niort	Clou Bouchet, tour Chabot, gavacherie	
Poitou-charentes	Charente-maritime	La rochelle	ZUS de Mireuil Lateu La pallice La rossignollette (ANRU)	1 quartier à Saintes : Villeneuve Les Salines -
Rhône Alpes	Savoie	Chambéry	Hauts de Chambéry et Biollay	
Rhône Alpes	Doubs			5 quartiers - Romans : La Monnaie, Valence : Valence Le Haut, Pierrelatte : Le Roc, Montélimar : Pracomptal-Grangeneuve, ST Vallier : La Croisette -

ANNEXE 2

**QUARTIERS INSCRITS
POUR LES
DIAGNOSTICS GUP 2009**

Région	Département	Ville	Quartier DEB	Autres quartiers
Rhône Alpes	Isère			redéploiement crédits CUCS- 6 quartiers-Grenoble : Quartier Mistral, ST Martin d'Hères : Langevin/Henri Vallon, Echirolles : Village 2, Vienne : Maissole, Pont l'Evêque : Plan des Aures, Bourgoin-Jallieu : Champ Fleuri. -
Rhône Alpes	Ardèche			3 quartiers dont 2 PRU - Annonay : Zus zodiaque, Aubenas : Zus les oliviers, Bourg ST Andéol : La rochette. -
Rhône Alpes	Loire			5 quartiers-ST Etienne : Cotonne-Monfermé, Quartier du Soleil- Roanne : Parc des Sports Oudan, Mayollet Halage, Rive de Gier : Quartier du Grand Pont.
REUNION	Réunion	Saint Denis	Vuaban/Camélias	5 quartiers - Saint-Benoit : Beaufonds, Saint-Denis : Sainte Clotilde/Chaudron, Saint-Paul : Plateau Caillou, Saint-Pierre : Ravione Des Cabris, Sainte-Marie : Verger/Découverte.
REUNION	Réunion	Saint André	La Cressonnière	1quartier - Fort de France : Quartier Dillon.
MARTINIQUE				1 quartier - Cayenne : Village Chinois/quartier Sud.
GUYANE				6 quartiers en RHI - Centre Bourg à Capesterre Belle Eau - Bonan, Vassor et Segent au Moule - Multisites à Port Louis - Boissard aux Abymes - Centre Bourg à Morne à l'Eau - Sortie Sud-est à Pointe à Pitre -
GUADELOUPE				

sept-09

Annexe 3

Annexe au cahier des charges de la consultation pour la désignation des prestataires

Thématiques du diagnostic de la gestion urbaine de proximité (GUP)

Le diagnostic doit prendre en compte la diversité des domaines concernés par une démarche de GUP, dont voici un inventaire indicatif à partir duquel les priorités seront définies :

- **Organisation des espaces publics et privés :**
 - clarté de la distinction entre espaces publics et privés
 - mise en relation des usages et des domanialités
 - adressage
 - définition des responsabilités de gestion et d'entretien
 - avant/après mutation des domanialités

- **Stationnement, circulation :**
 - évolution de la circulation et des stationnements selon les horaires
 - encombrement des voies publiques (marchés ouverts, livraisons, occupation non autorisée des parkings ou de la voie publique, heures de pointe...)
 - hiérarchisation et qualité des cheminements (taille des trottoirs, circulations douces...)
 - adaptation des transports en commun (fréquence et plages horaires, coordination des différents types de transport, évolution des trajets pendant les travaux...)
 - sur ou sous-utilisation des parkings
 - entretien et sécurisation des parkings
 - stationnements « sauvages »
 - présence de véhicules « épaves »

- **Qualité des espaces :**
 - propreté des espaces publics et privés (actions de surentretien, sensibilisation des habitants...)
 - maintenance des immeubles et des espaces extérieurs
 - état de la voirie (chaussées, trottoirs)
 - espaces résiduels délaissés
 - traitement paysager et qualité architecturale (dans le cadre de travaux)
 - protection de l'environnement
 - besoins en investissements pour améliorer la qualité du cadre de vie
 - adaptation aux difficultés des personnes à mobilité réduite
 - présence d'animaux nuisibles à la santé (cafards, rats...)
 - présence et état du mobilier urbain (poubelles, bancs...)

- **Médiation, accueil, gardiennage et surveillance :**
 - effectifs et horaires de présence
 - perception des agents de proximité et relation de confiance avec les habitants
 - mission et formation des gardiens (rôle de médiation, d'information des habitants...)

- **Sécurité et tranquillité publique :**
 - dégradations (nombre et localisation)
 - sécurisation passive (éclairage ; vidéo protection ;...)
 - nuisances sonores
 - présence des services de sécurité publique/correspondants de nuit
 - modalité de sécurisation des espaces privés (qualité des résidentialisations...)

- **Travail social de proximité :**
- accompagnement social lié au logement
- sensibilisation des habitants aux enjeux sanitaires, de propreté et de développement durable
- mise en relation des ménages en difficulté avec les services concernés

- **Services urbains :**
- gestion des déchets (présence de containers enterrés, fréquence du ramassage des ordures, locaux d'ordures ménagères sous-dimensionnés...)
- mise en œuvre du tri sélectif
- économies d'énergie, chauffage, distribution de l'eau
- horaires adaptés de collecte des ordures ménagères
- gestion des encombrants
- efficacité des services (analyse des moyens et des résultats)
- équité d'accès aux services
- coordination des services et du personnel de proximité

- **Temporalité des dysfonctionnements :**
- nocturnes/diurnes/sorties d'écoles/heures de pointe/heures de marché...
- avant /pendant/après travaux